



Délai de prescription pour des amendes

Par **DL**, le **07/02/2017** à **16:27**

Bonjour

Merci aux personnes qui pourront me renseigner....

Alors voilà, je me demande si un délai de prescription existe pour les amendes (tenue de téléphone en main au volant, défaut de contrôle technique et utilisation injustifiée des feux de brouillard) datant de 2012 et 2013.

Si délai de prescription il y a, à partir de quelle date prend-t-il effet ?